



REGLEMENT PARTICULIER BOBMINTON 2027

Tournoi des 06/02/2027 et 07/02/2027

Le présent règlement complète le règlement général des compétitions et est appliqué à ce tournoi qui se déroule selon les dispositions de la FFBAD.

Art.01 Le tournoi est autorisé aux catégories à partir de minimes jusqu'à vétéran de NC à R4 licenciés de la FFBAD. Ce tournoi ne peut pas accueillir un jeune membre du top 10 régional dans un tableau ou qualifié au championnat de Normandie jeunes via les championnats départementaux. Cette restriction ne s'applique pas aux juniors.

Le juge arbitre (JA) est Thierry GRAVIOU, le GEO est Guillaume MARTIG. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Art.02 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions. Dans ce cas, la prise en compte ou le refus des inscriptions se fera en fonction de la date de paiement du deuxième joueur de la paire sur Badnet.

Art.03 Les tableaux ouverts sont DH, DD, DM. Les doubles (hommes/femmes) auront lieu le samedi 06 février 2027 à partir potentiellement de 8h00. Les doubles mixtes commenceront le dimanche 07 février 2027 à partir potentiellement de 8h00. Les joueurs peuvent s'inscrire sur les deux tableaux. Les frais d'inscriptions sont de 15 € pour un tableau et 25 € pour 2 tableaux. Toute inscription ne pourra être prise en compte que si elle est envoyée au plus tard le 27 janvier 2027 sur Badnet accompagné du règlement correspondant.

Art.04 Les têtes de série, et si nécessaire les têtes de poules, seront désignées suivant le CPPH du 28/01/2027. Le tirage au sort aura lieu le 02/02/2027. Le comité d'organisation, en accord avec le JA, se réserve le droit de fusionner 2 tableaux de séries ou sous séries différentes si les inscriptions sont insuffisantes. Le tournoi sera joué en poules + élimination directe ou en poule unique.

Art.05 Tout joueur forfait après le tirage au sort (avant ou pendant la compétition) devra envoyer un justificatif au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition à la commission régionale arbitrage (Ligue Basse Normandie, 67, rue de l'école 76111 CRIQUEBEUF-EN-CAUX) sous peine de sanction fédérale. Il devra également fournir un justificatif auprès des organisateurs du tournoi. Aucun remboursement ne sera effectué pour un forfait survenu après la date de tirage au sort. Tout joueur doit se présenter à la table de marque dès son arrivée avec sa licence FFBAD en règle.



Art.06 En cas de forfait d'un participant (ou d'une paire), le joueur (ou la paire) peut être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente (conformément à l'art 13 du règlement des compétitions). Les horaires sont donnés à titre indicatif. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi doit le signaler au JA. Dans tous les cas, il est entièrement responsable de ses agissements, sachant que les matchs peuvent être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé et leurs ordres peuvent être modifiés pour le bon déroulement de la compétition.

Art.07 Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il peut être réduit avec l'accord des intéressés. Le JA peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom, passé un délai de 5 min, peut être disqualifié par le JA et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Le match démarre dès que les joueurs sont en position sur le terrain. Le temps d'échauffement doit être effectué avant l'appel des joueurs. Le match se déroule en mode auto-arbitrage en 2 sets gagnant de 15 points (si les deux joueurs sont à un score de 14-14, le jeu continue jusqu'à ce que l'un des deux adversaires ait deux points d'écart. À 20-20, le premier à 21 est déclaré vainqueur du set). L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges arbitres, membres de l'organisation et conseillers. Un joueur est autorisé à quitter le terrain entre les sets ou durant les pauses à 8 mais doit être de retour sur le plateau de jeu dans les délais accordés par le règlement des compétitions.

Art.08 Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre de volants suffisants ainsi que tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match. Les volants sont à la charge des joueurs et homologués par la FFBad. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle. Le volant VICTOR CHAMPION N°1 constitue le volant plume officiel de la compétition. Les matches opposant des joueurs de niveau Promotion peuvent être joués avec un volant plastique, les matches opposant des joueurs de niveau Départemental ou Régional se jouent avec un volant plumes. Dans le cas d'un match opposant un joueur de niveau Promotion et un autre de niveau supérieur, celui-ci se joue avec un volant plumes. Les volants synthétiques classés Élite sont aussi acceptés.

Par dérogation, les matches peuvent être joués avec des volants hybrides ou synthétiques homologués par la FFBad, si tous les joueurs sont d'accord pour le faire.

Art.09 Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, paniers de basket, rideau...) est compté « Faute » en jeu et « Let » au service.

Art.10 Les matchs sont auto-arbitrés. Cependant, en cas de litige, tout joueur peut faire appel au juge arbitre pour désigner un arbitre ou les aider sur un point litigieux du règlement. Des chaises seront disponibles autour des terrains pour le coaching.

Art.11 Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains. L'usage de substances et de moyens destinés à améliorer les performances et considérés comme des produits dopants, est interdit. La liste desdits produits est rendue officielle par le ministère de la jeunesse et sport. Toute personne devant, pour des raisons médicales, utiliser l'un de ces produits doit en informer le juge arbitre et doit être en mesure de présenter un certificat médical le précisant.

Art.12 Une buvette sera tenue par le club du BOB. Vous y trouverez boissons fraîches, café, friandises, gâteaux, sandwiches.



La salle est ouverte au public pendant la durée du tournoi. Il est prudent de ne pas laisser d'objet à la convoitise de personnes mal intentionnées. Le Club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de pertes ou d'accidents.

Art.13 Toute participation implique l'adoption du présent règlement pour le bon déroulement de la compétition, l'équité et le respect de chacun. Nous vous remercions d'y être attentifs afin que ce tournoi se déroule dans de bonnes conditions.

Art.14 Par l'inscription au tournoi, le joueur accepte que le comité d'organisation puisse utiliser des prises de vue photographiques, des vidéos le concernant à des fins publicitaires.